

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JointFoam A

UFI: XST0-00U6-D00A-9YSS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

composant de polyuréthane
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Isoplus Fernwärmetechnik GmbH
Rue: Schachtstraße 28/42
Lieu: D-99706 Sondershausen
Téléphone: +49 (3632) 6516101
e-mail: sondershausen@isoplus.group
e-mail (Interlocuteur): kundenservice.deutschland@isoplus.group

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: +32 070 245 245 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Acute Tox. 4; H302
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Glycérol propoxylé
Propane-1,2-diol propoxylé
Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthylloxirane et oxirane
cyclohexyldiméthylamine

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 2 de 15

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotérasiloxane.

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotérasiloxane.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
25791-96-2	Glycérol propoxylé			25 - <=40 %
	500-044-5			
	Acute Tox. 4; H302			
25322-69-4	Propane-1,2-diol propoxylé			<=10 %
	500-039-8			
	Acute Tox. 4; H302			
287-92-3	cyclopentane			<=10 %
	206-016-6	601-030-00-2	01-2119463053-47	
	Flam. Liq. 2, Aquatic Chronic 3; H225 H412			
67800-94-6	Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthylloxirane et oxirane			<10 %
	614-144-2			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
56-81-5	glycérine			<=5 %
	200-289-5			
98-94-2	cyclohexyldiméthylamine			<1 %
	202-715-5		01-2119533030-60	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H331 H311 H301 H314 H318 H411			
556-67-2	octaméthylcyclotérasiloxane			<0,07 %
	209-136-7	014-018-00-1	01-2119529238-36	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H226 H361f H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
25791-96-2	500-044-5	Glycérol propoxylé	25 - <=40 %
		par voie orale: DL50 = 1000 mg/kg	
25322-69-4	500-039-8	Propane-1,2-diol propoxylé	<=10 %
		dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1000 mg/kg	
287-92-3	206-016-6	cyclopentane	<=10 %
		par inhalation: CL50 = 25,3 mg/l (vapeurs)	
67800-94-6	614-144-2	Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthoxyoxirane et oxirane	<10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
56-81-5	200-289-5	glycérine	<=5 %
		dermique: DL50 = 18700 mg/kg; par voie orale: DL50 = 12600 mg/kg	
98-94-2	202-715-5	cyclohexyldiméthylamine	<1 %
		par inhalation: CL50 = 2,23 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 380 mg/kg; par voie orale: DL50 = 272 mg/kg	
556-67-2	209-136-7	octaméthylcyclotétrasiloxane	<0,07 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. (Veiller au danger d'incendie)
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau pulvérisée. Poudre d'extinction.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 4 de 15

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Empêcher toute infiltration dans les canalisations, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. - Danger d'explosion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. (Veiller au danger d'incendie)

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Manipulation et stockage: voir paragraphe 7

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 5 de 15

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Respecter les normes générales d'hygiène sur le lieu de travail.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
mettre à disposition des extincteurs.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas exposer le produit à la lumière directe du soleil ni à des chaleurs extrêmes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À protéger des rayons du soleil et de sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.
À ne pas conserver à proximité d'agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

composant de polyuréthane

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
287-92-3	Cyclopentane	600	1800		8 h	
56-81-5	Glycérine (brouillard)	-	10		8 h	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
287-92-3	cyclopentane		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	643 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3000 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	214 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	214 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	432 mg/kg p.c./jour
67800-94-6	Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthylloxirane et oxirane		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3,9 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	4,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,33 mg/kg p.c./jour
56-81-5	glycérine		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	229 mg/kg p.c./jour
98-94-2	cyclohexyldiméthylamine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,53 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	8,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,6 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents		Valeur
Milieu environnemental			
67800-94-6	Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthylloxirane et oxirane		
	Eau douce		0,02 mg/l
	Eau de mer		0,002 mg/l
	Sédiment d'eau douce		0,02 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
	Sol		0,00588 mg/kg
56-81-5	glycérine		
	Eau douce		0,885 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)		8,85 mg/l
	Eau de mer		0,0885 mg/l
	Sédiment d'eau douce		3,3 mg/kg
	Sédiment marin		0,330 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
	Sol		0,141 mg/kg
98-94-2	cyclohexyldiméthylamine		
	Eau douce		0,012 mg/l
	Eau de mer		0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce		2,76 mg/kg
	Sédiment marin		0,276 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20,6 mg/l
	Sol		0,544 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur seuil d'exposition n'est actuellement présente.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN166)

Protection des mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection (antistatique.) - DIN EN 1149
Combinaison. Bottes. Porter des gants de protection.

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 8 de 15

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: jaunâtre
Odeur: Hydrocarbures

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	
solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	13 °C ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	8
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	135 hPa
(à température ambiante °C)	
Pression de vapeur:	335 hPa
(à 50 °C)	
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
 non explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

 solide: Aucune donnée disponible

 gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes
 Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 9 de 15

Information supplémentaire

Température d'auto-inflammation:
cyclopentane 320°C (DIN 51794)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Charges électrostatiques.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes vives et autres sources d'inflammation.

Ne pas découper, souder ou mettre les conteneurs sous pression, ceci pourrait les faire exploser.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

Acides

Déchets basiques

Isocyanates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1361,7 mg/kg; ATE (cutanée) 38383,8 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 225,25 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 50,505 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
25791-96-2	Glycérol propoxylé				
	orale	DL50 mg/kg 1000	Rat		
25322-69-4	Propane-1,2-diol propoxylé				
	orale	DL50 mg/kg 1000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >10000	Lapin		
287-92-3	cyclopentane				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 25,3 mg/l	Lapin		
67800-94-6	Benzenediamine, ar-méthyl-, polymère avec 2-méthylloxirane et oxirane				
	orale	ATE mg/kg 500			
56-81-5	glycérine				
	orale	DL50 mg/kg 12600	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 18700	Lapin		
98-94-2	cyclohexyldiméthylamine				
	orale	DL50 mg/kg 272	Rat	Dossier d'enregistrement / ECHA	
	cutanée	DL50 mg/kg 380	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 2,23 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non connu

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 11 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
56-81-5	glycérine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	54000	96 h	Leuciscus idus	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
56-81-5	glycérine	-1,75

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotérasiloxane.

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotérasiloxane.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mettre les restes de produits aux ordures ménagères, ne pas les vider dans les canalisations ou dans les toilettes.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Produit

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus: Ne pas découper, souder ou mettre les conteneurs sous pression, ceci pourrait les faire exploser. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

JointFoam A


Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 12 de 15

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport


Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (cyclopentane)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (cyclopentane)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (cyclopentane)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	274

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 13 de 15

Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (cyclopentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
 octaméthylcyclotétrasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 70, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable
 Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable
 Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable
 Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).
 Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 14 de 15

la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

cyclopentane
cyclohexyldiméthylamine
octaméthylcyclotétrasiloxane

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Version 1,00 - 23.11.2022 - Première édition

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS : Chemical Abstracts Service
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
CE : Concentration effective
CE : Communauté européenne
NE : Norme européenne
IATA : International Air Transport Association
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO : International Civil Aviation Organization
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
CLP : Classification, Labeling, Packaging
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
NU : Nations Unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
CPE : Classe de pollution des eaux
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam A

Date de révision: 24.11.2022

Code du produit: isoplus-003

Page 15 de 15

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,

www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)